

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val Couesnon

Commune de SENS-DE-BRETAGNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2024-06-04

**Réglementation temporaire de la circulation pour cause de travaux
Voie communale desservant le lieu-dit « Les Mesliers »**

Le Maire de la Commune de SENS-DE-BRETAGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route ;

Vu la demande écrite de l'entreprise ERS FAYAT domiciliée rue de la Perrière à MELESSE, en date du 24/05/2024 demandant la réglementation temporaire de la circulation pour cause de travaux ;

Considérant les travaux de sécurisation du réseau BT aérien, qui auront lieu sur la voie communale desservant le lieu-dit « Les Mesliers » du lundi 17 juin 2024 au vendredi 16 août 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Du lundi 17 juin 2024 au vendredi 16 août 2024, la circulation des véhicules pourra être alternée au lieu-dit « Les Mesliers ».

Article 2 : Pendant les travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement ou par feux tricolores sera mis en place.

Article 3 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

Article 4 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par l'entreprise chargée du chantier.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 5 : Le Maire et le Commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SENS-DE-BRETAGNE, le 12 juin 2024

Le Maire,

Gérard MOREL

